6835 : résumé

Le projet de loi a pour objet l’approbation de sept accords de transport aérien entre l’Union européenne et ses États membres, d’une part, et plusieurs États tiers, d’autre part. Il s’agit des accords suivants :

* un accord avec le Canada, signé à Bruxelles le 17 décembre 2009 ;
* un accord avec la Géorgie, signé à Bruxelles le 2 décembre 2009 ;
* un accord euro-méditerranéen avec la Jordanie, signé à Bruxelles le 15 décembre 2010 ;
* un accord avec les États-Unis d’Amérique, l’Islande et le Royaume de Norvège, signé à Luxembourg et Oslo les 16 et 17 juin 2011 ;
* un accord annexe avec l’Islande et le Royaume de Norvège concernant l’application de l’Accord de transport aérien entre l’Union européenne et ses États membres et les États-Unis d’Amérique, l’Islande et le Royaume de Norvège, signé à Luxembourg et Oslo les 16 et 17 juin 2011 ;
* un accord avec la République de Moldavie signé à Bruxelles le 26 juin 2012 ;
* un accord euro-méditerranéen avec l’État d’Israël, signé à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ces accords ont tous pour objet d’intensifier les relations économiques entre l’Union européenne et ses États membres avec les différents États tiers prénommés et de faire en sorte que ces mêmes États tiers reprennent l’acquis communautaire en matière des règles applicables à l’aviation civile, notamment les règles de sûreté et de sécurité aériennes.